



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 13 mai 2020

Le Parlement européen s'empare de L'ECO ENTRETIEN® !

L'Association Eco Entretien® (AEE) se réjouit de la **question écrite à la Commission européenne, de Madame Agnès EVREN, députée française au Parlement européen**, membre de la commission ENVI (Environnement, Santé publique, Sécurité alimentaire), sur le sujet plus que jamais essentiel de l'entretien du parc roulant européen et sur le soutien aux démarches telles que l'ECO ENTRETIEN®.

En effet, l'entretien du parc roulant, 40 millions de véhicules en France, plus de 300 millions en Europe, est un enjeu majeur pour favoriser l'amélioration de la qualité de l'air et le pouvoir d'achat des automobilistes.

Or, jusqu'alors, **le parc roulant est le grand oublié des politiques publiques** que ce soit au niveau national ou à l'échelle européenne notamment dans le Green Deal européen.

Agnès Evren indique à la Commission européenne que : « *Des initiatives existent afin de faire baisser de manière significative le niveau d'émissions du parc roulant européen. Par exemple, le label européen Eco Entretien permet, à travers un diagnostic abouti, de faire baisser radicalement les émissions de particules fines, CO2 et gaz irritants des véhicules.* »

En effet, L'ECO ENTRETIEN®, dont le principe est inscrit à l'article 65 de la loi de transition énergétique d'août 2015, répond d'ores et déjà à cette nécessité.

C'est un **label** dont le protocole de mise en œuvre permet d'établir un diagnostic de combustion et de traitement à partir de l'analyse des 5 gaz d'échappement (CO, CO2, O2, HC, NOX). L'ECO ENTRETIEN® permet de mettre en évidence les surémissions polluantes des véhicules et de rétablir les paramètres de combustion des moteurs essence et diesel, proches des données d'origine du constructeur.

Il est essentiel que les pouvoirs publics accompagnent et encouragent les automobilistes dans une démarche positive, réaliste et vertueuse vis-à-vis de l'environnement.

L'AEE et ses membres, grandes fédérations françaises et européennes de l'après-vente, groupements, enseignes et réseaux de garages, s'engagent chaque jour pour sensibiliser les pouvoirs publics et les automobilistes au dépistage, à l'entretien et à la réparation de leur véhicule.



La crise sanitaire et économique que nous traversons rend cette nécessité encore plus urgente et l'AEE prendra dans les prochains jours des initiatives à cet égard.

Avec cette **question écrite à la Commission européenne sur l'ECO ENTRETIEN®**, c'est un signal fort qui est envoyé par le Parlement européen aux pouvoirs publics. Car l'enjeu de l'entretien du parc roulant va bien au-delà des frontières nationales ; il est d'ampleur européenne et est indispensable à l'amélioration de la qualité de l'air et du pouvoir d'achat des automobilistes.

La question écrite d'Agnès EVREN sur le site du Parlement européen :

https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-9-2020-002430_FR.html

A propos de l'AEE : Association de type loi de 1901 créée le 7 septembre 2016, rassemble dans sa gouvernance les fédérations françaises et belges de l'après-vente automobile : CNPA, FEDA, FIEV, FNA, SPP, FMA-TRAXIO, ainsi que les acteurs de la filière automobile avale, groupements européens de distribution, enseignes et réseaux de garages, centres auto... L'AEE est ouverte à toute organisation syndicale automobile représentative et à tout réseau d'enseigne désireux de participer au déploiement de l'ECO ENTRETIEN®. Elle vise à organiser une chaîne de compétence technique et pluraliste, et s'appuie sur une démarche participative, ouverte et collégiale, dotée notamment d'une Charte constitutive d'engagements dans le déploiement de l'ECO ENTRETIEN® signée par les organisations professionnelles et les réseaux sous enseignes.